

# Tarification Périscolaire 2024-2025



QUOTIENT FAMILIAUX	Périscolaire Matin 7h30-8h20	Repas	Garderie Midi 11h30-13h20	Périscolaire Soir 16h30-18h00	Périscolaire Soir 18h00-18h30
0-500	0.96 €	3.50 €	0.96 €	1.66 €	0.66 €
501-750	1.26 €	4.20 €	1.26 €	1.96 €	0.76 €
751-1000	1.48 €	4.40 €	1.48 €	2.21 €	0.86 €
1001-1250	1.70 €	4.70 €	1.70 €	2.56 €	0.96 €
1251-1500	1.92 €	4.90 €	1.92 €	2.86 €	1.06 €
1501-1750	2.14 €	5.10 €	2.14 €	3.21 €	1.16 €
1751-2000	2.36 €	5.20 €	2.36 €	3.51 €	1.26 €
2001-2250	2.58 €	5.40 €	2.58 €	3.86 €	1.36 €
Plus de 2250	2.81 €	5.45 €	2.81 €	4.21 €	1.41 €

## **A noter :**

- La part repas de restauration scolaire appliquée aux enfants bénéficiaires d'un PAI ou allergiques et apportant leur repas est fixé à 1.00 €/jour, montant auquel il faut rajouter la part garderie périscolaire en fonction du quotient familial,
- Le tarif du repas sans inscription préalable est fixé à 15.00 € (forfait méridien) toutes tranches confondues,
- Le tarif de la prise en charge d'un enfant faisant l'objet d'un PAI sans inscription préalable est fixé à 10.00 €,
- Le dépassement d'horaire après 18h30 est facturé au tarif de 16 € le ¼ d'heure,
- Le tarif est doublé pour toutes inscriptions hors délai,
- Toute heure commencée est due,
- Sans justification de revenus, la tarification de tous les services seront facturées aux prix maximums.